



Notification d'un jugement

Par **coco29200**, le **20/08/2016 à 17:03**

bonjour
deux inspecteurs en civile ont remis a mon frère une convocation au nom de mon conjoint car nous étions absent,
convocation a l'hotel de police le 22/08/2016 a 8h30;
intituler: notifications de jugement et convocation au JAP;
c'est messieurs on préciser que c'est une vieille affaire et de ne pas sans faire!
la dernière date de 1999 juger 2001! et depuis rien on ne comprend pas!
que risque mon conjoint en allant a ce rendez vous? la procédure pour un passage devant le JAP est t'elle normal?
les inspecteur pourrait donner de fausses informations dans le but de le faire venir ds leurs locaux?-que risque t'il si il ne se rend pas au rendez vous?
cette situation est très stressantes et invivable!
cordialement

Par **amajuris**, le **20/08/2016 à 17:12**

bonjour,
quand on n'a rien à se reprocher, il vaut mieux répondre positivement à ce genre de convocation.
ne connaissant pas les antécédents judiciaires de votre conjoint, il est impossible de répondre.
salutations

Par **coco29200**, le **21/08/2016 à 15:23**

bonjour
Antécédent judiciaire assez charger mais pour des délits mineurs mais la dernière en date 2001, 4 mois ferme rien depuis je trouve surprenant qu'il débarque après 15 ans pour ça. est-ce que sa pourrais être tous autres choses sans qu'il en n'est états informer? beaucoup de questions, il est papa de 4 enfants c'est quelqu'un qui c'est ranger !
cordialement.